

.....
REGION DES PLATEAUX

.....
PREFECTURE DE KPELE



COMMUNE DE KPELE 1

.....
SECRETARIAT GENERAL

PIECES A FOURNIR POUR LE MARIAGE

Avant la célébration du Mariage, les futurs époux doivent constituer un dossier à remettre pour étude au service d'état civil.

Ce dossier comprend :

Pour l'homme :

- 1(Une) photocopie légalisée de l'acte de naissance délivré d'au moins 6mois ;
- 1(Un) acte attestant le paiement de la dot ou une déclaration faite ensemble par les parents des futurs époux renonçant à la dot ;
- 1(Un) certificat de résidence datant d'au moins trois (03) mois, délivré par le commissariat central de la ville d'Adéta ;
- 1(Une) quittance de 15 000 Frs pour les mariages des jours ordinaires ou de 20 000 Frs pour ceux des jours fériés et week-ends ;
- Une quittance de 5 000 Frs pour la publication de mariage ;
- 1(Une) attestation délivrée au militaire par le chef d'Etat-major des forces armées togolaise ;
- 1(Un) Certificat de célibat ;
- Acheter le livret de famille.

Pour la femme :

- 1(Une) photocopie légalisée de l'acte de naissance délivré d'au moins 6mois ;
- 1(Un) Certificat de célibat.

NB :

- Les futurs époux doivent avoir au moins 18 ans ;
- Disposer le code des personnes et de la famille.